ART. 20 N° 614 (Rect)

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

### DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

# **AMENDEMENT**

N º 614 (Rect)

présenté par M. Sirugue

#### **ARTICLE 20**

À la seconde phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« cet avis aux autres organisations »

les mots:

« cette évaluation ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.